



## **FICHE PRATIQUE : CANDIDATURES POUR UN BTS OU UN DTS**

Pour être admis dans une des Sections de Techniciens Supérieurs de l'E.N.C.P.B. (Ecole Nationale de Chimie, Physique, Biologie), et y préparer un BTS (« brevet de technicien supérieur ») ou un DTS (« diplôme de technicien supérieur »), les étapes sont les suivantes :

1°) vous informer le plus précisément possible sur les spécialités qui vous intéressent, pour qu'elles correspondent du mieux possible aux études que vous avez déjà suivies, et à celles que vous envisagez, ainsi qu'à votre future carrière professionnelle

2°) **vous connecter obligatoirement sur le site internet national <http://www.admission-postbac.fr> et vous inscrire comme candidat pour la ou les formations de BTS que vous souhaitez à l'ENCPB : (vous pouvez le faire dès le 20 janvier et devez le faire obligatoirement avant le 20 mars et sans attendre la date limite, comme pour les autres formations supérieures qui vous intéressent, y compris l'université, même si vous n'êtes pas encore sûr de l'ordre de vos vœux) - imprimez pour vous le « guide du candidat » pour bien respecter la procédure**

3°) imprimer votre notice de candidature, remplir le(s) dossier(s), joindre obligatoirement les documents demandés

4°) rendre le dossier complet :

- si vous êtes en classe de terminale, à votre lycée qui devra l'envoyer à l'ENCPB (au plus tard début avril, en pratique fin mars) après l'avoir complété (appréciations du professeur principal et du proviseur)

- dans les autres cas, directement en l'envoyant à l'ENCPB, **au plus tard** le 3 avril (le cachet de la poste faisant foi)

5°) attendre la réponse à vos candidatures qui vous seront communiquées dès le début du mois de juin (obligatoirement sur internet, et en trois tours consécutifs avec délais de réponse)

6°) à la fin de la procédure, si vous avez une proposition d'admission, **confirmer dans les délais prescrits votre accord pour l'admission** qui vous sera proposée, et à laquelle vous donnerez votre préférence (si vous êtes sur liste complémentaire, rien n'est perdu : vous pouvez bénéficier plus tard d'une proposition, les listes d'attente sont suivies tout l'été, vous pouvez aussi participer à la procédure complémentaire (surveillez votre boîte aux lettres électroniques début juin, puis régulièrement !)

7°) **procéder à votre inscription à l'E.N.C.P.B.** selon les indications qui vous seront données (à défaut, votre place sera reprise et proposée à un(e) candidat(e) de la liste complémentaire)

**Conseil** : ordonnez vos vœux sur le site national <http://www.admission-postbac.fr> selon une seule règle : l'ordre de vos préférences (n'essayez pas d'évaluer vos chances, ne vous laissez pas influencer par d'éventuelles propositions anticipées : la proposition qui vous sera faite sera toujours la meilleure par rapport à l'ordre de vœux sincère que vous aurez indiqué)

**Rappel** : toutes les spécialités proposées à l'ENCPB comportent des techniques de laboratoire et supposent des connaissances scientifiques (chimie, physique, ou biologie) et s'adressent donc soit à des bacheliers technologiques « STL », « STI », « SMS », soit à des bacheliers généraux « S », exceptionnellement à certains bacheliers professionnels (« métiers de l'alimentation » ou « bio-industries de transformation » pour le BTS QIAB, « industries des procédés » pour les BTS « métiers de l'eau » et « chimiste »).